

FLUX ENTRE ETABLISSEMENTS (ORFEE)

Mai 2019

Contexte, intérêt et objectifs de l'application

L'Outil de Représentation des Flux Entre Etablissements (ORFEE) permet de mesurer et comparer les établissements dans leurs territoires en décrivant autour de 83 Groupes planifications (activités médicalement cohérentes - Pneumologie, Rhumatologie, Diabète, Affection cardio-vasculaires,...) :

- **l'activité d'un établissement ou d'un groupe d'établissements à partir de 14 caractéristiques** : l'âge moyen, part d'activité ambulatoire, par des passages par les urgences, IPDMS, nuits potentielles, volume des flux d'échanges MCO/SSR, ...
- la **concentration d'activité** et la valorisation associée de chaque GHM du case-mix
- **l'évolution de l'activité et des parts de marché d'un établissement** ou d'une sélection d'établissements **en comparaison à l'évolution du territoire**
- **les flux d'échanges du territoire entre établissements MCO et SSR**

L'application participe à outiller les professionnels de santé (médecins, soignants, directeurs...), tutelles et institutionnels (ARS, HAS, Chambres régionales des comptes, IGAS, administrations centrales...), représentants d'usagers, étudiants, chercheurs pour améliorer la fluidification du parcours patients.

Les transferts se basent sur le délai de réhospitalisation des patients, calculé à partir du chaînage des patients et non pas sur les modes d'entrée et/ou de sortie présents dans le PMSI. Le délai de réhospitalisation défini est de :

- 0 jour pour les transferts MCO / MCO
- 2 jours pour les transferts MCO / HAD
- 7 jours pour les transferts MCO / SSR

Les séjours MCO groupés en séance ne sont pas pris en compte pour les transferts HAD et SSR

Données mobilisées:

- Champ et source des données :
les données sont issues du PMSI MCO et SSR
Types d'établissements : CHR/U, CH, CLCC, Privé, PSPH/EBNL
- Période couverte : données annuelles depuis 2014

Définitions

- Groupe Planification (GP) : 83 groupes, appelés « groupes type planification » (GP), s'inscrivent dans la répartition en M (Médecine), C (Chirurgie), O (Obstétrique), S (séances), K (gestes peu invasifs), N (Néo-natalité). Le regroupement des GHM en Groupe Planification est téléchargeable [ici](#).

Précisions sur le mode de calcul des indicateurs

Indicateurs concernant le module « description d'activité » : Tableau de synthèse

- Catégories d'établissement : les catégories d'établissements utilisées dans cette application sont les suivantes : CHR/U, CH, CLCC, Privé, PSPH/EBNL
- Nombre de séjours / séances : correspond à la somme du nombre de RSA transmis par l'établissement pour les séjours classés dans une CMD autre que la CM 28 (Séances) ou du nombre de séances déclarées dans les RSA classés dans la CM 28
- Nombre de jours : correspond à la somme des durées de séjour des RSA transmis par l'établissement pour les séjours classés dans une CMD autre que la CM 28 (Séances). Ici les séjours ambulatoires et les séances ne sont pas comptabilisées.
- Durée Moyenne de Séjour (DMS) : correspond au nombre de jours divisé par le nombre de séjours pour la sélection considérée hors séances (CM 28).
- Indice de Performance de la Durée Moyenne de Séjour (IPDMS) : correspond à la division du nombre de journées de l'établissement par le nombre de journées théoriques pour le périmètre considéré. Le nombre de journée théorique étant calculé en faisant la somme sur l'ensemble des GHM de l'établissement du nombre de séjour par la DMS nationale du GHM. L'IPDMS permet de redresser l'activité au case-mix. Lorsque l'IP-DMS est supérieur (resp inférieur) à 1, l'établissement a des durées de séjour en moyenne plus longues (resp . courtes) que la moyenne des établissements en France. Il est également calculé pour les sejours avec transfert SSR ou HAD.
- Ecart à la moyenne (nuitées) : correspond au nombre de journées de l'établissement pour la sélection de GHM considérée duquel on déduit le nombre de journées calculées en appliquant la DMS nationale par GHM à l'effectif par GHM de l'établissement. Ainsi, le nombre de nuitées potentielles correspond à l'écart entre la production (en nuits) de l'établissement et celle qu'aurait l'établissement si son IPDMS était égale à 1.
- Par des séjours Monorum : % des séjours réalisés dans une seule unité médicale
- %de séjour « lourds »: part des séjours avec un GHM de sévérité 3 ou 4 ou C ou D
- Urgence
 - Part des entrées par les urgences (en %) : déterminé par un mode d'entrée/provenance égal à « 85 » ou une prise en charge initiale en UHCD.
 - IP-Urgence : correspond à la division du nombre d'entrées par les urgences (cf ci-dessus) de l'établissement par le nombre d'entrée par les urgences théorique pour le périmètre considéré. Le nombre d'entrées par les urgences théorique étant calculé en réalisant la somme par GHM du taux d'entrée par les urgences de la base nationale par le nombre de séjours de l'établissement. Lorsque l'IP-Urgence est supérieur (resp inférieur)à 1, l'établissement a un taux d'entrée par les urgence plus élevé (resp. moins élevé) que la moyenne des établissements en France.
- Ambulatoire
 - Part de l'activité ambulatoire (en %) : déterminée par une durée de séjour à 0 jour.
 - IP ambulatoire : correspond à la division du nombre de séjours amulatoire de l'établissement par le nombre de séjour ambulatoire théorique pour le périmètre considéré. Le nombre de séjour ambulatoire théorique étant calculé en réalisant la

somme par GHM du taux d'ambulatoire par de la base nationale par le nombre de séjours de l'établissement. Lorsque l'IP-Ambu est supérieur (resp. inférieur) à 1, l'établissement a un taux ambulatoire plus élevé (resp. bas) que la moyenne des établissements en France.

- Transfert MCO :
 - En entrée : correspond au nombre de séjours entrés par transfert dans l'établissement considéré vers un établissement MCO. Cet indicateur est calculé sur la base de l'analyse du chaînage (et non pas sur le mode d'entrée), en prenant comme délai de rehospitalisation 0 jours entre 2 séjours MCO.
 - En sortie : correspond au nombre de séjours sortis par transfert de l'établissement considéré vers un établissement MCO. Cet indicateur est calculé sur la base de l'analyse du chaînage (et non pas sur le mode d'entrée), en prenant comme délai de rehospitalisation 0 jours entre 2 séjours MCO.
 - Total : correspond à la somme des des 2 indicateurs précédents
- Transferts SSR :
 - En sortie : correspond au nombre de séjours sortis par transfert dans l'établissement considéré vers un établissement SSR. Cet indicateur est calculé sur la base de l'analyse du chaînage (et non pas sur le mode d'entrée), en prenant comme délai de rehospitalisation 7 jours entre le séjour MCO et le séjour SSR.
 - IPDMS –SSR : correspond à l'IPDMS des séjours transférés en SSR. Le calcul de cet indicateur est effectué de la même manière que pour l'IP-DMS normal mais en se limitant aux seuls séjours transférés en SSR.
- Transferts HAD :
 - En sortie : correspond au nombre de séjours entrés par transfert dans l'établissement considéré vers un établissement HAD. Cet indicateur est calculé sur la base de l'analyse du chaînage (et non pas sur le mode d'entrée), en prenant comme délai de rehospitalisation 7 jours entre le séjour MCO et le séjour HAD.
 - IPDMS –HAD : correspond à l'IPDMS des séjours transférés en HAD. Le calcul de cet indicateur est effectué de la même manière que pour l'IP-DMS normal mais en se limitant aux seuls séjours transférés en HAD.

Indicateurs concernant le module « description d'activité » : Comparaison établissements similaires

Dans cette nouvelle fonctionnalité, les indicateurs suivants sont présentés :

- L'IP-DMS : cf définition ci-dessus
- Le % de lourdeur : cf définition ci-dessus
- IP-Ambu : cf définition ci-dessus
- IP-Urgence : cf. définition ci-dessus
- IP- Transf SSR : cet indicateur correspond à la division du nombre de sortie par transfert en SSR de l'établissement par le nombre de sortie par transfert en SSR théorique pour le périmètre considéré. le nombre de sortie par transfert en SSR théorique étant calculé en réalisant la somme par GHM du taux de sortie par transfert en SSR de la base nationale par le nombre de séjours de l'établissement. Lorsque l'IP-Transf SSR est supérieur (resp inférieur) à 1, l'établissement a un taux de sortie par transfert SSR plus élevé (resp. moins élevé) que la moyenne des établissements en France

- IP- Transf HAD : cet indicateur correspond à la division du nombre de sortie par transfert en HAD de l'établissement par le nombre de sortie par transfert en HAD théorique pour le périmètre considéré. le nombre de sortie par transfert en HAD théorique étant calculé en réalisant la somme par GHM du taux de sortie par transfert en HAD de la base nationale par le nombre de séjours de l'établissement. Lorsque l'IP-Transf HAD est supérieur (resp inférieur) à 1, l'établissement a un taux de sortie par transfert HAD plus élevé (resp. moins élevé) que la moyenne des établissements en France.

Pour chacun de ces indicateurs une comparaison avec un référentiel contenant les 100 établissements ayant une activité similaire (en nombre de séjours) pour le choix considéré (toute activité ou par GP) est proposée. Ce référentiel est celui pour lequel l'établissement de référence (ou le groupe d'établissements) est la médiane (donc en 50ème position). La comparaison présente pour chacun de ces indicateurs les valeurs suivantes du référentiel : le minimum, le 5^{ème} percentile, le 2^{ème} décile, la médiane, le 8^{ème} décile et le 95^{ème} percentile et le maximum.

Il est également proposé une évolution de ces 5 indicateurs sur les 4 dernières années de l'établissement.

Indicateurs concernant le module « Concentration d'activité et valorisation »

- 3 Indices de concentration : calcul de la part des 10 premiers GHM en volume de séjours, journées et valorisation
- Case-mix de(s) établissement(s) sélectionné(s) : nombre de séjours, de journées (en effectif), valorisation (en €) et part des séjours monorum de l'ensemble des séjours/séances du GHM (en %)
- Valorisation en € de l'ensemble des séjours/séances du GHM : il s'agit de la valorisation totale des séjours y/c suppléments, molécules onéreuses et DMI avant application du taux de remboursement (montant base de remboursement assurance maladie).

Indicateurs concernant le module « Positionnement concurrentiel »

- Evolution comparée par GP calculée entre les années N-2 et N
- Evolution des effectifs pour l'établissement et l'ensemble (y/c lui-même) des établissements présents sur le rayon d'analyse, calculée entre les années N-2 et N
- Evolution de l'activité de l'établissement calculée entre les années N-2 et N

Indicateurs concernant le module « Flux de patients entre établissements »

- Une analyse des échanges (en nombre de séjours) est proposée entre le(s) établissement(s) MCO sélectionné(s) et les établissements partenaires pour les 3 champs d'activité MCO, SSR et HAD :
 - Sur le champ MCO sont présentés pour le(s) établissement(s) sélectionné(s) :
 - les entrées par transfert depuis les établissements partenaires MCO
 - les sorties par transfert vers les établissements partenaires MCO.
 - Sur les champs SSR et HAD, seuls sont présentés les sorties par transfert du ou de(s) établissement(s) sélectionné(s) vers les établissements partenaires SSR ou HAD.

Modalités de requête, tableaux disponibles dans ScanSanté

un guide d'utilisation est disponible en ligne www.scansante.fr/application/flux-entre-etablissements-orfee

FORMULAIRE D'INTERROGATION DES DONNÉES

Choix de la restitution Données agrégées Panier d'établissements Etablissement

Année 2017 ▼

Groupe Planification (GP) Tous GP confondus ▼

Analyse de la performance

Description d'activité Concentration d'activité Flux de patients entre établissement Positionnement concurrentiel

Type : ▼
Tableau de synthèse
Comparaison établissements similaires

Champ d'activité : ▼

Comparaison territoriale

Rayon en km :

Région FRANCE - ETABLISSEMENTS ▼

Etablissement Taper quelques caractères du finess ou de la raison sociale ▼

VISUALISER LES RÉSULTATS